

ROZIÈRES SUR CRISE, LE PONT DE LA RD 831 DOIT ÊTRE INTERDIT À TOUTE CIRCULATION AVANT D'ÊTRE RECONSTRUIT

Le Département est propriétaire d'un patrimoine de l'ordre de 1000 ponts, dont l'âge moyen de construction date de 1940. Un suivi rigoureux de l'état de ces ponts est assuré, incluant notamment des visites et inspections périodiques, conformément aux instructions de surveillance fixées nationalement.

Les précipitations importantes de ces dernières semaines ont gravement endommagé le pont permettant le franchissement d'un bras de la Crise par la RD 831 à ROZIERES SUR CRISE. **La circulation ne peut être maintenue dans des conditions de sécurité suffisantes** et un arrêté de police a dû être signé afin d'interdire toute circulation sur l'ouvrage et d'instaurer un itinéraire de déviation.

Des auscultations sont en cours afin d'évaluer les conditions techniques et administratives dans lesquelles l'ouvrage pourrait être reconstruit dans les meilleurs délais. Dans cette attente, les véhicules sont contraints d'emprunter une déviation via SEPTMONTS, AMBRIEF ET CHACRISE.

Le Département est conscient que cette coupure représente une contrainte importante pour la circulation locale. **C'est la raison pour laquelle, cette opération sera priorisée parmi les nombreux projets de réparations / reconstructions de ponts en cours.**

Les études préalables à la reconstruction ont débuté par la commande de sondages d'auscultation des fondations de l'ouvrage. Elles se poursuivront par l'analyse des contraintes environnementales qui s'appliqueront à ces travaux et pourraient conditionner leur date de démarrage. Enfin, les solutions techniques qui seront retenues privilégieront les plus faibles délais de mise en œuvre.

Dans cette attente, des contrôles seront mis en place pour vérifier le bon respect des mesures de déviation.